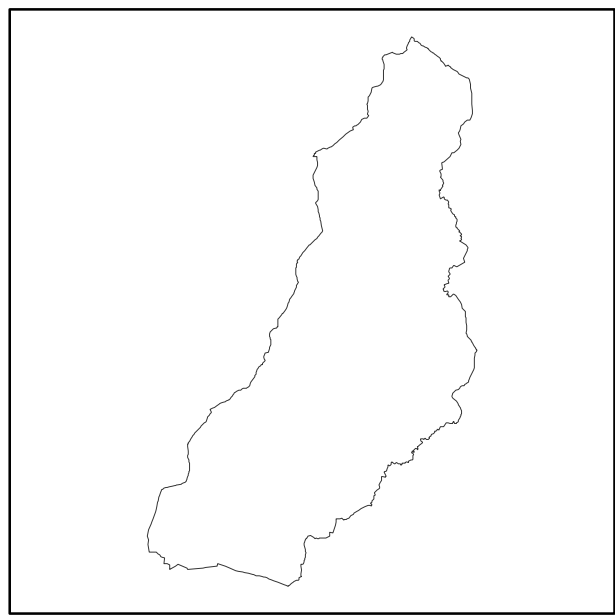


Commune d'Espiet

PLAN LOCAL D'URBANISME

Règlement Document Graphique



Pièce 4.0

Révision du PLU prescrite par D.C.C. du 22/05/2018
Projet de PLU arrêté par D.C.C. du 19/12/2024
Dossier soumis à Enquête publique du 24/06/2024 au 02/08/2024
PLU approuvé par D.C.C. du

METROPOLIS
32 rue Jules Michelet
33 130 BEGLES



Légende

Zonage du PLU

- UA
- UB
- UE
- UX
- UY
- 1AUa ; 1AUh
- 2AU
- A
- Ap
- N
- NL
- Ne
- Np
- Npr
- Npv
- Nx

Prescriptions

- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article R151-35
- Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19
- Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-23 - arbre isolé
- Protection linéaire au titre de l'article L. 151-19
- Secteur d'OAP
- Emplacement réservé
- Périmètre de protection au titre de l'article L.151-19
- Périmètre de protection au titre de l'article L.151-23 - patrimoine naturel
- Périmètre de protection au titre de l'article L.151-23 - issu de mesures compensatoires
- Espace boisé classé
- Construction récente ou en cours

Plan de Prévention des Risques Naturels de Mouvements de Terrain - Niveau de contraintes

- Zones d'interdictions
- Zones de contraintes faibles
- geo_tronfluv

Emplacements réservés			
N°	Désignation de l'opération	Bénéficiaire	Surfaces approximatives
1	Création d'un accès vers la zone à urbaniser	Commune	823 m²
2	Création d'une piste cyclable	Département	2754 m²

